

FRANCHE-COMTÉ

Axe 1 : Maintenir et développer les compétences « socles » ainsi que l'employabilité des agents

VAE COLLECTIVE

Contexte

La démarche VAE vise à répondre à un besoin de reconnaissance personnelle, un besoin de qualification professionnelle pour entrer dans un emploi ou encore à reprendre des études. Elle est accessible à tout agent justifiant d'1 an d'activité en rapport avec le diplôme, titre ou certificat visé. Cette démarche collective de VAE permet aux agents de bénéficier d'une dynamique de groupe, dans le cadre d'un accompagnement renforcé (jusqu'à 81 heures au lieu de 24 heures). Il s'agit également pour l'établissement de répondre à ses besoins en emploi et favoriser la mobilité interne, ainsi que de fidéliser ses collaborateurs. L'ANFH propose un dispositif clés en main adapté à toutes les certifications éligibles à la VAE.

Objectifs

Mettre en place une démarche de VAE, pour plusieurs salariés, en même temps, afin de leur permettre l'obtention d'une même certification ou de certifications différentes.

Renseignements complémentaires

L'accompagnement VAE collective alterne des temps collectifs et des temps individuels, dans le cadre d'un parcours personnalisé articulé autour de 4 modules:

- Module 1 - Positionnement
- Module 2 - accompagnement à la constitution du livret 1
- Module 3 - rédaction du livret 2 + préparation au jury
- Module 4 - Accompagnement post jury

Public

Tout agent éligible à la VAE, volontaire et soutenu par son employeur

Exercice

2024

Nature

AFR

Organisé par

CROIX ROUGE ou APC

Modules

- **APC RH & Formation - Accompagnement VAE collective**
Durée : 81 heures
- **Croix-Rouge française - Accompagnement VAE collective**
Durée : N/C